

Jeudi 19 septembre 2019 :

Le procès de Jean-Luc Mélenchon, pour les incidents ayant émaillé la perquisition au siège de La France Insoumise en octobre 2018, commence aujourd'hui à Bobigny.

Il s'agit pour le leader des insoumis d'en faire une tribune et de dénoncer la justice politique ou ce qu'il appelle le "lawfare", pratique destinée à museler les oppositions.

En adoptant cette ligne de défense, non seulement il veut tenter d'apparaître comme une victime de ses ennemis politiques (*et sa visite cet été à Lula au Brésil n'était pas dénuée d'arrière-pensées...*) mais il entend aussi devenir le symbole de tous les Français injustement maltraités et parfois renvoyés devant les tribunaux pour leurs agissements lors des débordements en marge des manifestations de "gilets jaunes". Il n'y a pas de petit profit.

Sauf que la théâtralisation a ses limites.

On l'a vu dans cet épisode de la perquisition où il a clairement joué un rôle devant les caméras. En diffusant mercredi dernier la totalité de ses images, l'émission Quotidien de TMC a dévoilé le double-jeu (perdant) de Jean-Luc Mélenchon.

Ces images surréalistes, sur fond de violences verbales et physiques, ont relégué au rang d'accessoire le débat sur le caractère légitime d'une telle perquisition, qui plus est le jour du remaniement.

Si certains peuvent le regretter, les élus LFI, au premier rang duquel Jean-Luc Mélenchon, en sont les seuls responsables.

En faisant le coup de force, ils ont brouillé leur message.

Mélenchon aura donc bien du mal maintenant à convaincre qu'il est étranger à tout acte d'intimidation contre l'autorité judiciaire ; de rébellion et de provocation.

Pire, cette mise en scène ratée lui a fait perdre son capital politique ; le dernier score aux européennes le prouve (*6,3% des voix contre près de 20% à la présidentielle de 2017*).

Et, malheureusement, cette stratégie illisible est du pain béni pour Macron...